

ASSOCIATION numéro : 059 / / / / /

Titre :

Ville :

Sport(s) :

Licences homologuées à retourner à : M^{me} M^{lle} M. :

Adresse :

Code postal : / / / / / ville :

Mail : @

Tél. travail : / / / / /

Fax : / / / / /

Tél. Domicile : / / / / /

Tél. portable : / / / / /



COMMANDE DE LICENCE AVEC GARANTIES DE BASE : RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT

Des garanties individuelles CIP option 1, 2, ou 3 pour les licenciés peuvent être souscrites auprès de l'APAC (n° vert : 0 800 200 375)



LICENCES R 1 - R 2 - R 3

Pour les activités R5 cyclo - R6 auto - R6 moto : utiliser les bordereaux spécifiques

Les licences Dirigeant, Officiel
ne permettent aucune pratique, loisir ou compétition

ADULTES	né(e)s en 2001 et avant	
NON PRATIQUANT DIRIGEANT	x 25,10 € =	€
NON PRATIQUANT OFFICIEL	x 26,10 € =	€
Licence R1	x 30,10 € =	€
Licence R2 Loisir	x 33,50 € =	€
Licence R2	x 42 € =	€
Licence R3	x 62 € =	€

VOIR AU VERSO LES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITE

Cochez la case ci-contre
si vous avez demandé

vos licences par
l'intermédiaire
du web Affilié



SPÉCIAL FOOTBALL
LES LICENCES JEUNES ET ENFANTS
SONT PRISES EN CHARGE PAR LA CTD
ET LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL PAR CONVENTION
SAUF JEUNES SURCLASSES EN CATEGORIE SUPERIEURE



JEUNES	né(e)s en 2002-2003-2004-2005-2006-2007	
NON PRATIQUANT OFFICIEL	x 19 € =	€
Licence R1	x 20,10 € =	€
Licence R2 Loisir	x 23,50 € =	€
Licence R2	x 31 € =	€
Licence R3	x 51 € =	€

ENFANTS	né(e)s en 2008 et après	
Licence R1	x 18,10 € =	€
Licence R2 Loisir	x 21,50 € =	€
Licence R2	x 29 € =	€
Licence R3	x 48 € =	€

Si vous souhaitez recevoir des

bulletins d'inscription pour de nouveaux adhérents,

indiquez le nombre ci-dessous :

DEDUCTION AVOIR SUR LICENCES (joindre impérativement l'original de l'avoir) :

CI-DESSOUS CHEQUE LIBELLE UFOLEP D'UN MONTANT DE :

le : 201 Signature :

MONTANT TOTAL : €

- €

= €

CHEQUE DE REGLEMENT A AGRAFER DANS L'ESPACE CI-DESSOUS : SEUL UN CHEQUE D'ASSOCIATION EST ACCEPTE (pas de chèque d'individu)



16 place Cormontaigne 59000 Lille
tél. 03 20 00 17 30 - mail : m.duvet@ufolep-nord.fr

N'ENVOYEZ PAS DE DOSSIER INCOMPLET

LA DATE D'HOMOLOGATION, DONC LA DATE D'ASSURANCE,
EST LA DATE DE RECEPTION DU DOSSIER A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE
(ou chez l'homologateur désigné pour le volley-ball)
A CONDITION QUE CE DOSSIER SOIT COMPLET

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée : N'OUBLIEZ PAS DE TENIR COMPTE DES DELAIS DE QUALIFICATION :

8 jours au moins avant la 1^{ère} phase qualificative départementale ou régionale
30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative et pour les finales des sports collectifs

MUTATIONS : si vous accueillez un adhérent licencié dans un autre club en 2017-2018,
assurez-vous qu'il ait bien satisfait aux formalités de démission envers l'Ufolep et l'ancien club :

imprimé officiel en deux exemplaires à retirer à la Délégation Départementale
envoi d'un exemplaire en recommandé au Président du club quitté, un exemplaire en courrier simple à l'UFOLEP

Les licences pour lesquelles manquent
des éléments ne pourront être traitées :

Signature de l'adhérent sur le bulletin individuel d'inscription
Date du Certificat médical
Date de naissance
Erreur dans le montant du chèque, etc ...

ATTENTION

La licence n'étant pas homologuée,
l'adhérent concerné n'est pas assuré.

La date d'homologation sera celle de la
réception des éléments manquants.